



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 27 MARS 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 MARS 2026

DELIBERATION N° 03/02/2026

Présidence : Monsieur VOLPE Michel, doyen d'âge

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUX Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLEN Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme TROIA Laure donne pouvoir à M. DUHEM Christian

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET : Election du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose notamment que le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret ;

Vu l'article L. 2122-7 du C.G.C.T qui dispose que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Sur convocation du Maire sortant, Monsieur Bruno SALIGOT, adressée à chaque élu le 23 Mars 2026

Il est procédé à l'élection du Maire ;

Est candidat à l'élection de Maire : Madame MERCIER Catherine

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 06

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

A obtenu : Mme. MERCIER Catherine 23 voix, soit la majorité absolue.

EST PROCLAMÉE MAIRE : Mme MERCIER Catherine.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Catherine MERCIER.

Le Secrétaire de séance,



Grégory GILLENS.